



Calendrier d'application du Programme d'Action Nitrates par commune

- ZV historique (ZV 2007 maintenues en 2012 et 2018) :
Application immédiate PAN + PAR, pas de délai de mise aux normes des ouvrages de stockage des effluents d'élevage
- Nouvelles ZV (communes jamais classées + ZV 2007 déclassées en 2012 et classées à nouveau en 2018) :
Application PAN + PAR au 1er septembre 2019, délai de mise aux normes au 1er septembre 2021
- ZV 2015 maintenues en 2018 (attention, cette représentation ne tient pas compte du classement infracommunal en 2015, se rapprocher de la DDT pour plus de précision) :
Application immédiate PAN + PAR, prorogation possible du délai de mise aux normes jusqu'au 1er octobre 2019 sous réserve de demande déposée par l'exploitant
- Nouvelle ZV 2012 (non classées en 2007) annulées en 2017 et classées en 2018 :
Application PAN + PAR au 1er septembre 2019 (délai de mise aux normes échoué)
- Périmètre ZV 2018